PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011

COMMUNICATION DU MAIRE AU CONSEIL

La loi du 16 décembre 2010 prévoit en son article 35 que, dans chaque département, soit établi-un schéma de coopération intercommunale, au vu notamment d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants. La date butoir pour y satisfaire a été fixée au 31 décembre 2011.

Dans le cadre de cette perspective d'évaluation et de rationalisation, le Préfet de l'Essonne a souhaité rencontré chaque Président de Communauté, en préalable à la réunion d'installation de la nouvelle Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

C'est ainsi que j'ai pu rencontrer ce jour, 25 mars 2011, M. Michel FUZEAU, nouveau Préfet de l'Essonne.

De notre entretien, il en ressort que :

- Juine et Renarde continue de se distinguer par ses actions, les services ouverts à l'ensemble des populations, dans la limite de ses moyens, sans participer à une quelconque inflation, tant en matière fiscale qu'en termes de personnels
- Le périmètre de Juine et Renarde est reconnu pertinent.

Dans ces conditions, le schéma départemental de coopération intercommunale qui sera proposé par le Préfet devrait confirmer la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde dans son actuel périmètre.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h33.